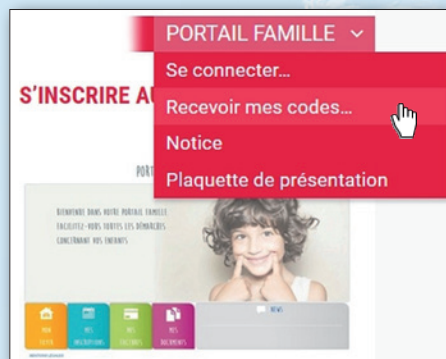


## COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE ?



L'accès au **Portail Famille** est sécurisé, son utilisation requiert une identification préalable de la famille par un code utilisateur associé à un mot de passe. Pour recevoir vos codes, rendez-vous sur notre site web [ville-guignicourt.fr](https://ville-guignicourt.fr) et cliquez sur le menu **PORTAIL FAMILLE**. Dans la liste, choisissez l'option « **Recevoir mes codes...** » et répondez au questionnaire. Après examen de votre demande, la mairie vous communiquera vos codes d'accès par mail.

## BIEN UTILISER LE PORTAIL FAMILLE

Dès que vous disposez de vos codes, rendez-vous sur le **Portail Famille**. Dans votre navigateur, tapez <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-guignicourt> ou bien, depuis notre site web [ville-guignicourt.fr](https://ville-guignicourt.fr), cliquez sur le menu **PORTAIL FAMILLE** et choisissez l'option « **Se connecter** ».



L'utilisation du portail est intuitive. Si vous souhaitez obtenir une aide, une notice est disponible en téléchargement sur [ville-guignicourt.fr](https://ville-guignicourt.fr) : depuis le menu **PORTAIL FAMILLE**, choisissez l'option « **NOTICE** ». Cette notice au format pdf est également à votre disposition en mairie.

## FICHE FOYER & FICHES ENFANTS

Remplies lors de l'inscription, votre fiche foyer et vos fiches enfants sont conservées sur le **Portail Famille** (coordonnées des responsables légaux, numéros d'urgence, etc.). Vous n'aurez plus besoin de transmettre, lors de la réinscription, les mêmes renseignements. Le personnel encadrant les activités (cantine et accueil périscolaire) dispose de tablettes connectées au **Portail Famille**. Il s'assure de la présence de l'enfant aux activités que vous avez réservées. En cas de nécessité, il bénéficie d'un accès instantané à la fiche de l'enfant et à vos coordonnées pour vous joindre rapidement. **Tout au long de l'année, il est important d'apporter les rectifications utiles à vos fiches.**

Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie via notre site web [ville-guignicourt.fr](https://ville-guignicourt.fr)

### SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Mairie - Place du Maréchal Leclerc - 02190 GUIGNICOURT

✉ [scolaire@ville-guignicourt.fr](mailto:scolaire@ville-guignicourt.fr)

L'utilisation du **Portail Famille** implique l'acceptation sans réserve des dispositions du règlement de cantine et de l'accueil périscolaire approuvé par le conseil municipal.

Mise en page : Mairie de Guignicourt

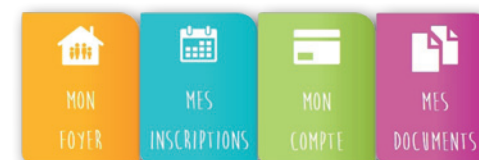
Impression : [www.onlineprinters.fr](https://www.onlineprinters.fr) - Version : août 2017

Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez l'information communale sur [ville-guignicourt.fr](https://ville-guignicourt.fr) et sur notre page facebook officielle Ville de Guignicourt

# BIENVENUE DANS VOTRE PORTAIL FAMILLE



FACILITEZ-VOUS LES DÉMARCHES  
CONCERNANT VOS ENFANTS



**ÉCOLES PAUL FORT**  
**& ARTHUR RIMBAUD**  
**JACQUES PRÉVERT**



COMMUNE DE GUIGNICOURT



## UN NOUVEAU SERVICE POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

Vos enfants sont scolarisés à Guignicourt, en classes maternelles ou élémentaires ? Dès la rentrée 2017-2018, la commune de Guignicourt s'engage dans un processus visant à simplifier vos démarches, grâce à un **Portail Famille** accessible sur le web.

**Sans vous déplacer, 24 h / 24 et 7 jours sur 7, vous pourrez :**

- Inscrire vos enfants à la cantine et à l'accueil périscolaire
- Visualiser / éditer les plannings de fréquentation et vos factures
- Payer vos factures en ligne <sup>(1)</sup>
- Consulter / modifier vos informations personnelles (fiche de renseignements du foyer et fiches enfants)
- Communiquer avec le service périscolaire
- Suivre vos demandes en temps réel

Accessible depuis votre ordinateur ou votre smartphone, ce portail est mis gratuitement à la disposition des parents de Guignicourt et des communes extérieures. Vos démarches en seront facilitées.

<sup>(1)</sup> La fonctionnalité de paiement en ligne sera disponible courant 2018.

## ESSAYER LE PORTAIL FAMILLE, C'EST L'ADOPTER !

L'utilisation du **Portail Famille** est simple, elle bénéficie d'une interface intuitive, personnalisée et sécurisée.

Très facilement et à tout moment, vous accédez aux fonctionnalités pour gérer la fréquentation de vos enfants aux services communaux. Pour bénéficier de ce service gratuit, une seule formalité : si votre mot de passe et votre identifiant ne vous ont pas été transmis, contactez la mairie de Guignicourt. Ils vous sont indispensables pour vous connecter au portail sécurisé (voir les modalités au verso du dépliant).

Rendez-vous  
sur le site web  
[ville-guignicourt.fr](http://ville-guignicourt.fr)  
pour demander votre  
accès au Portail  
Famille.

## LE PORTAIL FAMILLE, DISPONIBLE 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7

*En quelques clics, inscrivez vos enfants à la cantine et à l'accueil périscolaire !*

Cliquez sur le bouton **Modification** pour éditer le planning de l'enfant. Un clic sur la case de couleur réserve ou annule la prestation du jour sélectionné. Pour modifier toutes les prestations du jour, cliquez sur sa date. Pour modifier une prestation de la période affichée, cliquez sur son intitulé, au début de la ligne. Veillez impérativement à respecter les délais d'inscription figurant au **règlement cantine et accueil périscolaire** pour modifier une prestation.

*Visualisez le détail de vos factures et payez en ligne <sup>(1)</sup>*